

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES
SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 A 20H30

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme. BROQUERIE Laurence, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ABRAHAM David, BROQUERIE Pauline, COCHET Jean-Yves, GENIN Christophe, GRIS Samuel, PARISOT Gibrien, PEROUX Amélie, PEROUX Jacques, WECKERING Nicolas

Absent excusé : /

Absent non excusé : DETHOREY Marc

Le Conseil Municipal a nommé pour secrétaire de séance : Mme. PEROUX Amélie

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- 7.10 Travaux connexes suite à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la commune d'OCHEY

- 3.5.2 ONF / Ajout programme de coupes 2020

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°1 : Délibération n° 19_44 : 7.10 Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2020

Il est proposé aux élus d'examiner et de définir le prix du m3 d'eau et de la redevance assainissement pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

- Service eau et assainissement :
 - **Prix du m3 d'eau pour 2020 = 0,70 €/m3** rappel 2019 : 0,70 €/m3
 - **Redevance assainissement pour 2020 = 0,40 €/m3** rappel 2019 : 0,40 €/m3
 - **Prix du m3 d'eau du puits pour 2020 = 0,20 €/m3** rappel 2019 : 0,20 €/m3
 - **Abonnement compteur d'eau au 01/01/2020 : 10 €** rappel 2019 : 10 €

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°2 : Délibération n° 19_45 et Délibération n° 19_46 : 3.3 Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour 2020 et 3.3 Validation règlement de la salle des fêtes

a) Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour 2020

Il est proposé aux élus de définir les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

- Location de la salle : week-end
- **120 €** pour les habitants du village
- **350 €** pour les extérieurs à la commune
 - Location de la salle : journée pour activités commerciales
- **80 €** la journée
 - Location des couverts :
- **0,50 €** par personne
 - Caution :
- **150 €** pour les habitants du village plus **80 €** de caution ménage
- **500 €** pour les extérieurs à la commune plus **80 €** de caution ménage

Adopté par **8** voix « pour », **2** voix « contre » et **0** « abstention »

(Les contres demandent 150€ de location pour les habitants du village)

b) Validation règlement de la salle des fêtes

Madame le Maire propose d'approuver le règlement intérieur de la salle des fêtes ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la salle des fêtes ci-annexé et de le mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°3 : Délibération n° 19_47 : 3.5.2 Validation règlement affouage 2020

Il est présenté aux élus le règlement d'exploitation pour la saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ✓ **ACCEPTE** l'approbation du règlement
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°4 : Délibération n° 19_48 : 8.8 Avis sur la demande de la société SCL à exploiter une carrière sur les communes de Thuilley aux Groseilles et Germiny

Madame le Maire informe les élus que le conseil municipal de Thuilley aux Groseilles est appelé, en application des dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, à formuler un avis sur la demande de la société SCL, afin d'être autorisé à exploiter une carrière de matériaux calcaires dans les communes de Thuilley aux Groseilles et Germiny.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Avis favorable : 1 voix
- ✓ Avis défavorable : 8 voix
- ✓ Abstentions : 1 voix

Motivation de l'avis :

- Pollution des sources, impacts écologiques, déforestation.
- Par quels matériaux sera remblayée la carrière : déchets BTP ?
- Demande à la préfecture d'agrandir le périmètre de protection des sources.

Dossier n°5 : Délibération n° 19_49 : 3.3 Logement 12 bis Grande rue – Fixation loyer

Madame le Maire informe que les locataires du 12 Bis Grande libèrent le logement en janvier.

Il y a lieu de fixer le montant du loyer.

Elle précise que ce loyer sera net de charges locatives puisque les locataires s'en acquitteront directement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ De fixer le loyer mensuel du logement de type T4 situé 12 Grande rue à la somme de **690 €**
- ✓ La caution sera de 1 mois de loyer
- ✓ Que ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public
- ✓ Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer le bail de location correspondant.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°6 : Délibération n° 19_50 : 7.10 Vente de pavés

Il est proposé de vendre les pavés qui sont entreposés près de la station d'épuration.

Volume estimé : 2 m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De proposer aux habitants de les acquérir au plus offrant

- Donne pouvoir au Maire de signer tout document inhérent à cette affaire

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°7 : Délibération n° 19_51 : 7.10 Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

L'instauration d'une taxe d'aménagement sur toutes les nouvelles constructions dès lors qu'elles nécessitent un raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.

La taxe d'aménagement sera de 2% à compter du 1^{er} Janvier 2021.

La délibération n°2014 – 49 sera donc caduque.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°8 : Délibération n° 19_52 : 7.10 Travaux connexes suite à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la commune d'OCHEY

Madame le maire soumet au conseil municipal l'avant-projet sommaire, établi par le cabinet de géomètres SCHALLER-ROTH-SIMMLER, relatif à la réalisation des travaux ci-après :

Montant prévisionnel du projet de travaux connexes : 948,00 € HT

- ✓ Voirie rurale 810,00 € HT
- ✓ Maîtrise d'œuvre 138,00 € HT

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré :

- ACCEPTE le projet sur les travaux connexes relatifs à la réalisation des travaux de voirie rurale et la maîtrise d'œuvre liés à l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental. Le montant global de ces travaux est estimé à 948,00 € HT
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention du conseil départemental au titre du prochain programme de travaux connexes à l'aménagement foncier
- S'ENGAGE à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages exécutés
- S'ENGAGE à assurer le fonctionnement de la partie des travaux non couverte par la subvention

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

Dossier n°9 : Délibération n° 19_53 : 3.5.2 ONF / Ajout programme de coupes 2020

Le responsable de la commission bois demande à ajouter au programme de coupes 2020, la vente de la coupe 27i en bloc et sur pied

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- ✓ D'intégrer au programme de coupes 2020 la vente de la coupe 27i en bloc et sur pied

- ✓ Autorise le maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

Adopté par **10** voix « pour », **0** voix « contre » et **0** « abstention »

QUESTIONS DIVERSES

- PLUI
- Place de retournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25